



FORMATION CONTINUE 2026

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE CYCLE DROIT PATRIMONIAL

SESSION 2 LE CONTENTIEUX PATRIMONIAL *MAITRISER L'AUDIT PATRIMONIAL POUR VALORISER LE CONSEIL*

**Mardi 3 février
De 9h30 à 12h30**

**En visio via zoom
En présentiel :
Ecole des Avocats
35 C Bd des Récollets
Toulouse**

**Alexandre
AURIOL-BALLAROTTA**
Avocat
Barreau de Toulouse
Camille MORLAY
Notaire

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Proposer des stratégies patrimoniales adaptées aux objectifs des clients, dans un cadre civil et fiscal sécurisé,
- Anticiper les risques de contentieux en intégrant les logiques notariales et les limites du droit positif,
- Coopérer efficacement avec les notaires et autres professionnels du patrimoine dans la structuration des transmissions et des accords familiaux.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Cette formation repose sur une approche **pragmatique et opérationnelle, à partir de cas réels ou reconstitués**, choisis pour illustrer les enjeux du conseil patrimonial dans un contexte familial.

Les thématiques seront abordées sous l'angle **de la conception et de la sécurisation de la stratégie patrimoniale**, avec un focus sur :

- L'analyse des données et des objectifs civils, fiscaux et relationnels des clients
- Le choix des outils juridiques (donation-partage, avantages matrimoniaux, testaments, sociétés familiales...)
- L'anticipation des risques (requalification, indivision, conflits entre héritiers, égalité...) et notamment détecter les problèmes de la structuration existante
- L'articulation entre conseil, rédaction et prévention du contentieux

Programme de l'atelier :

- Analyser un contrat d'assurance-vie
- Point Clés, liquider un régime matrimonial
- Liquider une succession civilement en présence d'une libéralité ou d'un conjoint survivant
- Liquider fiscalement une succession, cas simple.

Moyens pédagogiques :

Présentations interactives avec livrables pratiques

Etudes de cas et mises en situation

Fiches outils juridiques et schémas patrimoniaux

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais à titre collectif. Cette convention précise les modalités de prise en charge des formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)